



DÉLÉGUÉS DES MINISTRES

Décisions

CM/Del/Dec(2020)1366/1.7

5 février 2020

1366e réunion, 5 février 2020

1 Questions générales

1.7 Procédure complémentaire entre le Comité des Ministres et l'Assemblée parlementaire en cas de violation grave par un État membre de ses obligations statutaires

Documents de référence CM/Del/Dec(2019)129/2_1, DD(2019)1399, DD(2019)1429

Décision

Les Délégués, rappelant les décisions « garantir le respect des droits et obligations, principes, normes et valeurs » adoptées lors de la 129e session du Comité des Ministres (Helsinki, 17 mai 2019), conviennent d'une procédure complémentaire pour l'application de l'article 8 du Statut du Conseil de l'Europe, comme conséquence d'une violation grave par un État membre des valeurs et principes fondamentaux de l'Organisation selon l'Article 3 du Statut, telle qu'elle figure dans le document CM/Del/Dec(2020)1366/1.7-app.

Site internet : www.coe.int/cm